



Bonjour à tous,

En mon absence, pour raison de santé, les adjoints et les conseillers continuent à faire avancer tous les dossiers. Les réunions avec Quimper Communauté se poursuivent et préparent notre intégration en 2011.

Les démarches pour les travaux à l'école Anne de Bretagne sont en cours.

Des contraintes administratives nous ont empêchés de vous présenter le PLU comme prévu en ce début d'année. Le 24 mars, la sous-préfecture organisera sur ce sujet, une réunion avec la municipalité de Locronan et tous les services de l'État.

Je suis attentivement l'évolution des divers travaux et espère être prochainement à nouveau présent parmi vous. **Cordialement**,

Demat deoc'h holl,

Keit ma vin esvesant abalamour d'ar yec'hed, e kas an eil-erien hag ar guzulerien an holl teuliadoù war-raok.

Kenderc'hel a raimp an emvodoù asambles gant **Kemper kumuniezh** da brientiñ hor c'henstagañ e 2011.

Krog eo an difraeoù evit lañsañ al labourioù e skol Anna Vreizh.

Balamour da redioù melestradurel n'omp ket bet gouest da ginnig deoc'h ar **PLU** 'giz oa bet rakwelet e penn kentañ ar bloaz-mañ. Aozet vo gant an Isprefeti un emvod asambles gant kuzul-kêr Lokorn hag holl servijoù ar Stad d'ar 24 a viz Meurzh.

Heuliañ a ran gant aked mont war-raok an holl labourioù ha spi 'meus e vin asambles ganeoc'h en-dro 'benn nebeud.

A galon

Le Maire, Jean-Luc Engelmann.

Réunion de conseil du 19 février 2010

Présents : Ch. Lecanu, M. Nicolas, A. Jouan, E. Pianezza, adjoints au Maire, J-R. Lautrou, J-Y. Le Quéau, J-N. Louboutin, J-C. Mignon, J. Moullec, A. Raison, R. Ribeyre, et S. Thibaut.

Absents représentés, J-L Engemann par CH Lecanu, J-F. Legault par R. Ribeyre, P. Sauveur par J-R Lautrou

PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2009

Le budget « Commune » laisse apparaître :

✦ Un excédent de fonctionnement de 250 665,43 €, un excédent d'investissement de 58 391,75 € et un besoin de financement de 79 000,12 €.

Le compte administratif « Commune » est donc **excédentaire de 171 665,31 €**

Le budget « Eau » laisse apparaître :

✦ Un excédent de fonctionnement de 29 212,93 €. Un déficit d'investissement de 94 732,04 €

Le compte administratif « Eau » est donc **déficitaire de 65 519,11 €**

le budget « Assainissement » laisse apparaître :

✦ Un déficit de fonctionnement de 1 324,85 €

✦ Un excédent d'investissement de 41 706,52 € et un besoin de financement de 22 670,62 €

✦ Le compte administratif « Assainissement » est donc **déficitaire de 23 995,47 €**

Le budget Ordures ménagères : est excédentaire de 13 325,11 €

Le « Lotissement » est déficitaire de 84 572,93 €.

Le budget CLSH en fonctionnement est excédentaire de 14 139,95 €

Le budget « Office de Tourisme » est excédentaire de 3 550,48 €

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.



Le musée municipal est ouvert gratuitement aux Locronanais. Il s'inscrit dans le chemin de la toile en Bretagne. Les visiteurs se montrent très intéressés, pourquoi pas vous !

Appel à volontaires, la vie du musée vous intéresse, plusieurs expositions temporaires sont prévues cette année. Une aide ponctuelle serait bienvenue. Merci de vous faire connaître à la mairie.

PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Séverine Rannou a réussi le concours d'animateur, cela nous conduit à modifier administrativement son poste d'adjoint d'animation Catégorie C, en un poste d'animateur territorial Catégorie B.
- Julie Treussier, (Office de tourisme) a été recrutée sur un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe. Son contrat arrive à échéance le 31 mars. Il est proposé au conseil municipal de créer un poste de catégorie A (Attaché territorial).
- De nouvelles dispositions concernant les avancements de grades ont été introduites par la loi. Ces dispositions nécessitent la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et d'un d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Pour : unanimité.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT, Secrétariat général

Le contrat de la secrétaire générale arrive à échéance. Il est proposé :

- de renouveler le contrat de l'agent en poste pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mai 2010 ;
- de fixer la rémunération de cet agent par référence à l'indice majoré 431 de la grille des attachés territoriaux ;
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que les éventuels avenants en cas de modifications.

Pour : unanimité.

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT, Direction Office de tourisme

Il est proposé, pour l'agent en poste :

- un contrat, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} avril 2010;
- un régime indemnitaire suivant la grille en vigueur; une rémunération fixée par référence à l'indice majoré 349 de la grille des attachés territoriaux.
- Le maire ou son représentant serait autorisé à signer le contrat ainsi que les éventuels avenants en cas de modifications.

Pour : unanimité.

MODIFICATIONS DES AVANCEMENTS EN GRADE.

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, est fixé par l'assemblée délibérante. Il peut varier de 0 à 100%. Le 1^{er} adjoint propose d'appliquer un taux de 100%. Cette proposition sera transmise au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Finistère. **Pour : unanimité**

ENSEIGNEMENT DU BRETON À L'ÉCOLE Il a été voté le doublement des heures soir 60 heures d'initiation (2 heures par semaine : 1 heure en maternelle et 1 heure en CP-CE1). **Pour : 14, abstention : 1**

Subventions et participations 2010

Cotisations		« Autres »	
Association des maires de France	243,82	A.D.A.P.E.I. (handicapés mentaux) QUIMPER	65,00
Association des maires ruraux du Finistère	95,00	AEP Skoll diwan QUIMPER	200,00
Pays de Cornouaille	542,75	AFOBAT 29	50,00
Petites Cités de Caractères	1 461,25	AFOBAT 22	50,00
Plus Beaux Villages de France	2 400,00	APF (Association des Paralysés de France)	70,00
SOUS TOTAL	4 742,82 €	Association des visites des malades en établissements hospitaliers	65,00
Associations et Ecole de Locronan		Association France alzheimer BREST	60,00
APE école Yves Tanguy	1 000,00	Banque alimentaire du FINISTERE	100,00
Association ADMR	1 150,00	CEM DIRINON	50,00
Bibliothèque	2 500,00	Comité de développement des agriculteurs	28,00
CILT	1 500,00	Entraide cancer FINISTERE QUIMPER	100,00
Danserien Bro LOKORN	80,00	Handisport Cornouaille QUIMPER	60,00
Gwiad in LOKRONAN	1 000,00	Maison familiale de Poullan sur Mer	50,00
Les amis de LOCRONAN	3 500,00	Maison familiale rurale de PLEYBEN	80,00
Les mémoires de Locronan	550,00	Restos du cœur	100,00
Ti ar Sõnj	1 500,00	Secours Catholique QUIMPER	100,00
SOUS TOTAL	12 780,00 €	Secours populaire URGENCE HAITI	200,00
		Secours Populaire BREST	100,00
		Vie libre (alcoolisme) BREST	50,00
		SOUS TOTAL	1 598,00 €

Dans « autres », il y a des écoles et des centres de formations ayant un ou des élèves de Locronan. Cette année il y a une aide exceptionnelle pour Haïti.

Le total des participations et subventions est de 19120,82 €

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Les propriétaires du camping de Locronan ont demandé une exemption de la taxe d'assainissement pour 300 m³ d'eau utilisée par la piscine et rejetée dans les eaux pluviales et non dans le réseau assainissement. **Pour : unanimité.**

ETUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Quatre entreprises ont répondu à la consultation. Le choix s'est porté sur le cabinet BURGEAP pour 6 385,00 €.

Pour : 14, Abstention : 1.

ETUDES PRÉALABLES (ZONAGE, ASSAINISSEMENT ZONES HUMIDES...)

Le cabinet DCI est proposé pour l'étude des zones humides, le coût est de 3 250,00 €.

Les autres études font l'objet de 3 marchés pour respectivement : 1 200,00 € (environnement) 2 310,00 € (zonage, assainissement) et 600,00 € (assistance à maître d'ouvrage). **Pour : unanimité.**

AFFAIRES DIVERSES

Rénovation de l'école Anne de Bretagne et construction d'une cantine.

Il est demandé d'autoriser le maire ou son représentant à lancer l'appel public à la concurrence. **Pour : unanimité.**

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS, AVENANT AU CONTRAT

La collecte se fera à partir du **premier mars tous les lundis matin de l'année**, (le lendemain si le lundi est férié) et **du premier juin au 30 septembre le lundi et le vendredi matin**. Le bac à carton est loué 70,00 € HT / mois et le vidage 65,00 € HT par collecte. L'enlèvement des papiers sera facturé à 80,00 € HT la tonne. Il est demandé d'autoriser le maire à signer l'avenant. **Pour : unanimité.**

URBANISME et TRAVAUX

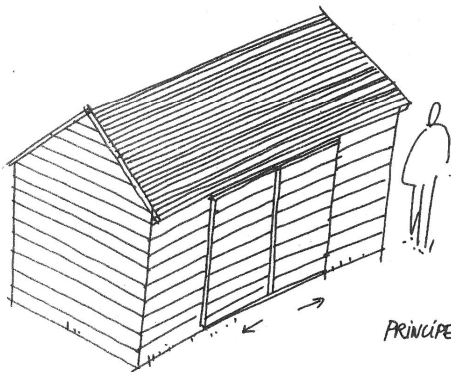
Permis de construire :

- Extension d'une habitation : accord le 22/12/2009 M. et Mme Arnaud Le Bihan – « Toul Trink » - Le Mez.
- Extension d'une habitation : accord le 21/01/2010 pour M. et Mme Magali Le Page – 12 rue des Ajoncs.
- Construction d'une unité de production, accord le 09/02/2010, pour la S.A.S Cadiou Industrie – Maner Lac.

Recommandations de l'architecte des Bâtiments de France

ABRI DE JARDIN

COMPATIBLE AVEC LE BÂTI EN FINISTÈRE



PRINCIPE GÉNÉRAL

- plan d'emprise rectangulaire
- toiture à 2 pentes avec faitage dans le sens de la longueur
- toiture dédoublée en bardage bitumé noir, sans débord.
- bardage bois teinte sombre (noir de préférence).
- pas de fenêtres, pas de volet, pas de terrasse, donnant une connotation chalet de montagne, modèle réduit.

SERVICE DÉPARTEMENTAL DE
L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE
5, rue Ar Baz Kedou
29000 Quimper
Tél. : 02 98 95 02 03

- **Rappel, tous travaux, même ceux de peinture**, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Les couleurs doivent s'intégrer dans l'environnement, et le choix est **particulièrement exigeant** en ce qui concerne les **immeubles classés monuments historiques** et pour **tous travaux dans le champ de visibilité d'immeubles classés**. Il s'agit d'une démarche administrative simple et gratuite qui se fait à la mairie, les dossiers sont transmis à l'Architecte des bâtiments de France. Attention, le non respect de cette démarche peut conduire à la nécessité de remise à l'état initial !

DIVERS

♦ Le spectacle des marionnettes « La Mano » de la compagnie Tro Heol a attiré et conquis un large public à Ti Lokorn le samedi 20 février.



Photo Ouest France

♦ La visite du Ministre de l'industrie chez « Cadiou industrie » : un coup de projecteur sur une entreprise dynamique et une occasion de faire parler de Locronan. La municipalité était représentée par les adjoints.



AU FIL DE Locronan...

Nous accueillons avec plaisir deux nouveaux Locronanais, nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne réussite.

- ♦ **Gérard Raimbault**, ancien compagnon du tour de France a été à Vichy finaliste du concours de meilleur ouvrier de France. Il a repris récemment le restaurant « **Le Grimaldi** ». Il propose une cuisine de qualité, du terroir et de la mer, élaborée à partir de produits frais du marché. Il maintient la vente à emporter des pizzas et autre plats italiens et attend votre visite...
- ♦ **Per Ole Heltov**, ouvre un **salon de thé, sandwicherie «Ar jardin fresk** », à partir du 1er avril 2010, **au 17 de la rue Saint Maurice**. Il vous y accueillera sous peu.
- ♦ **Dimanche 28 mars : Thé dansant** de 14h30 à 19h, animé par l'orchestre « Confidence » à l'espace Ti Lokorn. Pour les amoureux de la valse, du tango et autre Madison... Entrée 6€ (1 boisson et 1 pâtisserie comprise)
- ♦ **Samedi 10 avril : Eglise Saint Ronan** : « Le banquet musical », musique du Moyen-Age
- ♦ **Mercredi 14 avril** : « **La maison de la petite souris** », spectacle-conte, présenté par Laurence Durand, à 15h à l'espace Ti Lokorn

« La partie terre » de la course de l'EDHEC (événement sportif étudiant européen) aura lieu le 23 avril à Locronan. 450 étudiants commenceront cette aventure dans le bois de Névet sur une épreuve de course à pied et de VTT. Puis ils découvriront Locronan en course d'orientation. Les retombées médiatiques de cet événement sont importantes. La presse écrite nationale, régionale, sportive, étudiante, la télévision. (2h53), la radio (3h09) couvrent l'événement. Pour créer une animation, nous avons prévu de leur offrir un pot sur la place à la fin des épreuves (cidre et gâteau breton). **450 étudiants c'est plus de la moitié de la population de Locronan**, aussi nous faisons appel aux bonnes volontés pour nous aider à les recevoir dignement. Il faut qu'ils aient tous envie de revenir !

Merci de vous signaler à la mairie ou à l'Office de Tourisme, si pour une heure ou deux vous acceptez d'être les « accueillants ».

PRATIQUE

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	X	10h à 12 h				
Après-midi	14 à 17 h		X	14 h à 17h		X

Le maire Jean-Luc Engelmann et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous:

Christian Lecanu (Finances, juridique, économie locale et touristique)

Marguerite Nicolas (Information et Communication)

Anne Jouan (Affaires scolaires, sociales, sportives et associatives)

Erwan Pianezza (Tourisme, culture, animations et relations associations culturelles)

mairiedelocronan@wanadoo.fr

<http://www.villedelocronan.fr>

Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

Office du tourisme : www.locronan.org

Courriel : tourisme@locronan.org Tél. : 02.98.91.70.14.

Bibliothèque : mercredi : 17h-19h, samedi : 14h-15h30.

Ti ar Soñj : 02.98.91.73.97 www.tiarsoñj.org

A.D.M.R. Plogonnec : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h, de 13h30 à 16h. **Vos contacts** à Locronan :

M-F. Bertho 02.98.91.76.59. **et A. Jouan** 02.98.70.30.69.

Cabinet infirmier : 02.98.91.73.53

Urgences médicales : 15

Pompiers : 18 **Gendarmerie** : 17

Taxi : 02.98.91.83.50. / 06.82.82.56.56.

Horaires d'ouverture de la poste						
	L	M	M	J	V	S
Matin	X	10h30 à 11h45		10h30 à 12h		
Après-midi	14h à 15h30		X	14h à 15h30		X

. Le courrier ci-dessous a été adressé aux commerçants et loueurs dans le cadre d'une opération de remise aux normes de l'utilisation de l'espace public. Il concerne chacun d'entre nous. Merci de nous aider à faire en sorte que Locronan devienne une référence dans le respect de son patrimoine. Le village doit vivre toute l'année...

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

L'objectif de ce courrier est de vous convaincre de l'intérêt que nous avons à **travailler ensemble pour Locronan** ; beaucoup l'ont bien compris. **LES LABELS se méritent, il nous faut les conserver et en gagner.**

Chaque année, de nouveaux visiteurs découvrent Locronan grâce aux guides, qui nous citent, parmi « les plus beaux villages de France » ou « les Petites Cités de Caractère ». En 2009 nous avons eu les contrôles des deux organismes et nous avons aussi sollicité les conseils de la commission des Villages Fleuris. De plus à Locronan le patrimoine classé entraîne automatiquement une surveillance étroite des Bâtiments de France.

Tous les avis, conseils et mise en garde se rejoignent, pour :

- éviter les aménagements au moyen de mobilier urbain trop novateur, les revêtements colorés...
- éviter tout débordement en ce qui concerne les aménagements, les enseignes et les déballages.
- inciter à la mise en place de devantures et d'enseignes **intégrées au lieu...**
- garder un environnement plus simple et plus modeste qu'une ville
- instaurer une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager qui, avec des règles précises, devrait nous aider dans cette démarche de sauvegarde de notre environnement. Quelques critères sont obligatoires dans ces zones, il faut entretenir et valoriser l'espace public et le bâti privé (le privé incombant au propriétaire) et **traiter les abords visibles depuis l'espace public de manière appropriée au site.**
- éviter une surabondance de fleurs, elles doivent, en particulier sur la place de l'église, souligner l'architecture et non la masquer (bancs publics).
- bannir les jardinières en plastique non recouvertes par les plantes. Les auges en pierre peuvent être utilisées comme jardinières ou être vides et propres.
- lutter contre les mauvaises herbes **sans utiliser de désherbant** ; **«Un peu de verdure entre les pavés ne nuit pas à l'image de marque du village».**

L'avenir de Locronan est en jeu, nous ne pouvons pas accepter de fonctionner sur du court terme. La qualité de la mise en valeur du patrimoine est impérative pour l'intérêt que nos visiteurs et les habitants peuvent y trouver.

Il est essentiel que **tous**, habitants permanents et saisonniers soient bien conscients du caractère exceptionnel de Locronan, qui nous vaut une notoriété internationale et, en retombée, un grand nombre de visiteurs. Il nous faut être très vigilants et parfois exigeants pour éviter des dérives qui très vite auraient des répercussions sur le maintien des commerces à l'année et donc **la vie à Locronan toute l'année.**

Ceux d'entre vous, qui ont à opérer **des mises en conformité devront le faire avant le 31 mars 2010.** Les loueurs voudront bien communiquer ce courrier à leur(s) locataire(s) avec une copie de l'arrêté de novembre 1996 disponible sur demande à la mairie.

C'est le rôle de la municipalité de faire respecter les règles. Nous vous rappelons qu'une commission « **Enseignes et Façades** » a été créée pour y **veiller** tout particulièrement et vous y **aider**, si nécessaire, ses membres sont : J-L. Engelmann, M. Nicolas, R. Ribeyre, A. Coadou, J-J Verlet-Banide.

Bien cordialement,

La commission enseignes et façades,
Pour le Maire,
Le 1^{er} adjoint.



Copie intégrale des commentaires adressés à Locronan par l'Association des Petites Cités de Caractère.

Comme suite à votre demande, je vous communique, ci-après, **les éléments concernant Locronan, votés lors de l'Assemblée Générale de l'Association des Petites Cités de Caractère de Bretagne** qui s'est tenue le 18 février dernier à Vannes :

Synthèse de la Commission

Locronan est une cité importante dans le réseau des Petites Cités de Caractère, en raison de la richesse de son patrimoine bâti, constitué, notamment, de maisons en granit du XVIIème siècle très bien ordonnancées, témoins d'une prospérité née de l'industrie des toiles à voile et des pèlerinages.

Depuis 1978, de nombreux efforts ont été fournis dans la réhabilitation et le maintien en bon état des bâtiments.

Compte tenu de l'exceptionnel fonds patrimonial en place, la commune se doit de ne pas relâcher sa veille et de maintenir une exigence de qualité dans tous ses projets patrimoniaux.

Elle doit porter un regard global sur le patrimoine et hiérarchiser les investissements à réaliser, tout en marquant une attention particulière au traitement des détails.

Engagement de la commune à entretenir, restaurer et mettre en valeur le patrimoine, et à embellir et requalifier les espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie.

Mettre en place des outils de gestion du patrimoine : ZPPAUP et Plan d'Aménagement Patrimonial. Poursuivre la réhabilitation des voiries et des cheminements.

Revoir le fleurissement : l'essence minérale de la cité doit être préservée ; l'implantation de jardinières ne se justifie pas ; réfléchir à des aménagements paysagers intégrés à la typologie du site.

Valoriser les chemins creux qui permettent de découvrir de nouveaux points de vue sur la cité en les entretenant et en les signalant.

Maîtriser les constructions dans la partie basse de la cité, stratégique par son fonds patrimonial, notamment autour de la chapelle.

Développer les aménagements de liaisons entre les parkings et le cœur de la cité.

Mettre un terme au stationnement des voitures sur la place de l'Eglise.

Homogénéiser le mobilier urbain, et tout particulièrement la micro-signalétique (tantôt marron, bleu, en bois ou non...)

Sensibiliser les particuliers à l'entretien de leur patrimoine (menuiseries et toitures non entretenues, végétation dans les gouttières et sur les cheminées,...).

Inciter les particuliers à la suppression des verrues notamment sur la place centrale (un contrefort et une couverture inappropriés).

Engagement de la commune à développer un tourisme patrimonial à l'année.

Poursuivre les efforts engagés.

Mettre en place un circuit d'interprétation du patrimoine.

Mettre en place une information sur les édifices remarquables.

Conclusion de la Commission

Les membres de la Commission considèrent que le maintien de Locronan au statut de commune homologuée pour une durée de 5 ans (2015) serait légitime.

Durant cette période, la Commission insiste sur la nécessité de mettre en place une ZPPAUP et un Plan d'Aménagement Patrimonial, critères préalables indispensables au maintien de Locronan au sein de l'Association.

Par ailleurs, la Commission rappelle que la mise en place d'un PLU, qui s'impose à toutes les communes, ne saurait être considéré comme un acte singulier d'engagement dans le cadre de la défense du patrimoine tel que le réseau des Petites Cités de Caractère l'entend.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments,

Cordialement,

Claire LUCAS— **Agent de Valorisation du Patrimoine Urbain**